

Productions animales Spécialité : GENétique et Développement de l'Elevage (GEDEL)

RNCP20198 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	212s
Code(s) ROME	A1301, A1303
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Limoges

<http://www.unilim.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce professionnel travaille en relation avec les différentes structures impliquées dans l'amélioration des races (Institut de l'élevage, coopératives d'insémination artificielle, UPRA, organisations de producteurs).

- il assure le conseil en amélioration génétique et en conduite d'élevage.
- il exploite les bases de données en lien avec les programmes de sélection, analyse et interprète les résultats acquis dans les stations de sélection afin d'en faire une synthèse qui sera restituées par communication orale, rédaction de dossier, et/ou à la disposition des éleveurs sur le web.
- il suit les programmes de sélection d'une race, contrôle les performances des animaux dans les élevages, et assure la responsabilité du contrôle des performances dans les stations d'évaluation génétique.
- il assure la promotion d'une race et la commercialisation d'animaux reproducteurs.
- il est chargé de collecter la semence des reproducteurs, d'en assurer la conservation en respectant les règles d'hygiène et de pratiquer les inséminations artificielles.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Ce professionnel est capable :

- d'apporter les conseils appropriés pour l'amélioration génétique dans un élevage
- d'appliquer un programme de sélection
- d'assurer la promotion et la commercialisation de reproducteurs
- de récolter la semence, d'en estimer la qualité, de savoir la conserver, et d'inséminer en respectant les règles d'hygiène
- de comprendre les systèmes économiques et le fonctionnement des filières animales
- d'utiliser les outils modernes de communication et d'acquisition de données pour analyser, informer et conseiller

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce professionnel travaille dans les organisations professionnelles agricoles du secteur de l'élevage d'animaux de rente :

- Organismes raciaux de sélection, chambres d'agriculture, groupement de producteurs, Institut de l'élevage, coopératives d'insémination,...
- Organismes de recherche après concours : INRA,...
- Eventuellement dans l'enseignement agricole (professeur de zootechnie, essentiellement).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Responsable du contrôle des performances
- Conseiller d'élevage
- Responsable du suivi du programme de sélection d'une race
- Chargé de commercialisation d'animaux reproducteurs et d'embryons
- Responsable de station d'évaluation génétique d'animaux
- Chargé de la promotion d'une race,...
- Chargé de l'insémination artificielle et du conseil en amélioration génétique.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 117 €
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 645
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES ou par VAP (commission pédagogique présidée par un professeur des universités et comprenant deux enseignants chercheurs de la formation et un enseignant chercheur ayant des activités en matière de formation continue)

COMPOSITION DU JURY — VAE

3 enseignants chercheurs ainsi que 2 personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis (Loi n°2001-73 du 17 janvier 2002)

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.fst.unilim.fr

<http://www.unilim.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/20198/>